

# Bachelier : technologue de laboratoire médical option : chimie clinique

|                                                                                |       |                                         |  |
|--------------------------------------------------------------------------------|-------|-----------------------------------------|--|
| <b>HELHa Campus Montignies</b> 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE |       |                                         |  |
| Tél : +32 (0) 71 15 98 00                                                      | Fax : | Mail : sante-montignies-biomed@helha.be |  |

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE BM 104 Cyto-histologie                                  |                                                             |                 |             |
|------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-----------------|-------------|
| Ancien Code                                                | PABM1B04                                                    | Caractère       | Obligatoire |
| Nouveau Code                                               | CATL1040                                                    |                 |             |
| Bloc                                                       | 1B                                                          | Quadrimestre(s) | Q1          |
| Crédits ECTS                                               | 2 C                                                         | Volume horaire  | 7.5 h       |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Louise-Marie VINCENT</b> (louise-marie.vincent@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 20                                                          |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | bachelier / niveau 6 du CFC                                 |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français                                                    |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Le cours de cyto-histologie a pour but de donner à l'étudiant des connaissances en cytologie (étude de la cellule eucaryote animale) et en histologie générale (étude des tissus) pour lui permettre d'aborder les activités de biologie médicale ultérieures, parmi lesquelles UE BM 114 (physiopathologie et travaux pratiques de biologie) et UE BM 216 (travaux pratiques d'anatomo-pathologie).

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
- 1.1 Participer activement à l'actualisation de ses connaissances et de ses acquis professionnels
  - 1.3 Développer ses aptitudes d'analyse, de curiosité intellectuelle et de responsabilité
  - 1.6 Exercer son raisonnement scientifique

### Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant

- définit les termes spécifiques de la biologie
- décrit, avec précision, la cellule eucaryote et ses constituants et les différentes familles de tissus, grâce aux connaissances théoriques vues aux cours
- explique, avec précision, le fonctionnement de la cellule eucaryote et de ses constituants
- interprète les phénomènes naturels observés ou les résultats qui lui sont présentés

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PABM1B04A      Cyto-histologie      7.5 h / 2 C

## Contenu

introduction : les techniques d'étude de la cellule  
organisation de la cellule  
structure et fonctions des membranes  
noyau en interphase  
cycle cellulaire  
mitochondries  
réticulum endoplasmiques  
appareil de Golgi  
lysosomes  
peroxysomes  
hyaloplasme et cytosquelette  
centrosome et cils vibratiles  
tissus épithéliaux (revêtement, glandulaires)  
tissus conjonctifs  
tissus musculaires

## Démarches d'apprentissage

cours magistral richement illustré (les diaporamas et les notes de cours sont indissociables l'un de l'autre et se complètent).

## Dispositifs d'aide à la réussite

L'enseignante est disponible pour répondre aux questions (en fin de cours ou sur rdv).

L'enseignante pose des questions durant le cours pour inciter l'étudiant à réfléchir ou à vérifier sa qualité d'étude.

Une interrogation portant sur une partie de la matière (point bonus) permet à l'étudiant d'étudier la matière et évaluer si sa manière d'étudier est adéquate.

## Sources et références

voir liste dans le syllabus/ sur les powerpoints

## Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

syllabus disponible sur ConnectEd

powerpoint déposé sur connectEd (souvent en fin de chapitre)

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit ( 100%) de la cote finale.

Une interrogation sur une partie de la matière peut avoir lieu durant le quadrimestre, sur une matière qui sera définie pendant le cours. Cette interrogation attribuera un bonus de 1 point sur la cote finale à l'étudiant(e) qui aura obtenu une cote  $>$  ou  $= 12/20$ .

Ce bonus ne sera pas conservé au Q3.

En cas d'absence (justifiée ou non) à l'interrogation, aucune pénalité n'est appliquée.

### Pondérations

|  | Q1 | Q2 | Q3 |
|--|----|----|----|
|  |    |    |    |

|                        | Modalités | %   | Modalités | % | Modalités | %   |
|------------------------|-----------|-----|-----------|---|-----------|-----|
| production journalière | Int       |     |           |   |           |     |
| Période d'évaluation   | Exe       | 100 |           |   | Exe       | 100 |

Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

### **Dispositions complémentaires**

**Néant**

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).